

[photocopie]

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb022_f0192

SourceBoite_022-4-chem | Tertullien

LangueFrançais

TypePhotocopie

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 21/10/2020 Dernière modification le 23/04/2021

traitons avec bonté les orphelins, nous secourons ceux qui sont dans le besoin, nous ne rendons à personne le mal pour le mal. »⁴³ Ailleurs il parle de « la visite faite à quelque faible parmi les frères »⁴⁴. Dans l'*Apologétique*, il explique que les repas pris en commun constituent une aide pour les pauvres « parce que, auprès de Dieu, ils jouissent d'une considération plus grande »⁴⁵. Il précise aussi que la caisse commune, constituée par une contribution volontaire, sert « à nourrir et inhumer les pauvres, aux garçons et filles privés de biens et de parents, et puis aux serviteurs vieillissants, comme aux naufragés. Enfin ceux qui souffrent dans les mines, qui souffrent dans les îles ou dans les prisons, en raison de leur appartenance religieuse, deviennent les nourrissons de leur religion ». Cette « activité charitable » arrache aux païens le cri célèbre : « Voyez comme ils s'aiment. »⁴⁶ Tertullien recommande enfin la prière pour les morts en particulier au jour anniversaire du décès⁴⁷. Au total il expose cependant moins en détail que ne le fera saint Cyprien les devoirs concrets de la charité.

43. *Ad Scap.*, IV, 9, 15, 43-44.

44. *De cultu f.*, II, 11, 90, 7-8.

45. *Apol.*, XXXIX, 16, 94, 72-95, 77.

46. *Ibid.*, 6, 92, 25-32.

47. *De monog.*, X, 5, 63, 23-64, 25 ; *De cor.*, II, 158, 22-23.

Spaurent - Tertullien et les
moniteurs chrétiens

4. Quelques autres vertus

Tertullien

Sans prétendre nulle part en dresser une liste exhaustive, Tertullien énumère onze fois une série de vertus chrétiennes¹. Il est évident que le contexte guide le choix et qu'il y a là une part de hasard. La charité (*amor*) n'y apparaît qu'une fois², comme la *pietas*³, comme la *libertas*, la *gravitas*, la *probitas*, l'*integritas*, l'*abstinentia*, la *sobrietas*, l'*humilitas*, la *simplicitas*, pourtant si longuement vantée contre la curiosité, comme la *modestia*, si importante pour la chasteté. La *fides* y est nommée deux fois seulement, autant que la *sapientia* ; l'*innocentia*, trois fois ; la *veritas*, quatre fois, comme la *misericordia*. Il n'en est pas moins frappant que trois vertus apparaissent sept fois : la *pudicitia* (une fois doublée de *castitas*), la *patientia* (une fois sous le terme *tolerantia*) et la *justitia*. Cette dernière est de contenu trop vague pour être étudiée ici. Mais la chasteté et la patience méritent qu'on s'y arrête. En y ajoutant le détachement et la pénitence, on aura examiné les vertus auxquelles Tertullien accorde le plus de place.

1. La chasteté

La chasteté occupe parmi les écrits de Tertullien une place considérable. Il y a consacré officiellement deux traités : *De pudicitia* et *De exhortatione castitatis*. Mais le *De virginibus velandis* a-t-il un autre objet ? Et les deux livres *Ad uxorem* ? Et même les deux livres *De cultu feminarum* ou le *De monogamia* ? Cela représente une part appréciable de son œuvre.

Il ouvre le traité *De pudicitia* par ce chant : « La modestie, fleur des mœurs, honneur des corps, parure des sexes, intégrité du sang, garantie de la race, fondement de la sainteté, signe universel des bonnes

BnF
MSS

1. Ces onze listes retenues comportent au moins trois vertus : *De fuga*, IV, 2, 24, 21 ; *De carn. res.*, XLIV, 91, 5 ; *Adv. Iud.*, IX, 298, 194-195 ; *Ad nat.*, I, 4, 65, 6-10 ; *De pudic.*, VI, 228, 16-18 ; *De an.*, XL, 368, 8 ; *Apol.*, LXVI, 2, 106, 13-14 ; *Ad Scap.*, IV, 11, 15, 48-50 ; *De paen.*, I, 4, 141, 15-16 ; *De carn. Chr.*, IV, 198, 42-43 ; *De idol.*, XIV, 46, 6-7.

2. Il faudrait cependant ajouter *misericordia* (4 fois), *humanitas* (2 fois), *liberalitas* (1 fois), *benevolentia* (1 fois).

3. Doublée cependant de la *sanctitas* (2 fois).

181
The letters of the
most famous

A. Quelques autres vertus

Les vertus que nous venons de voir sont les vertus principales. Il en est d'autres qui ne sont que des vertus accessoires. Elles sont de deux sortes. Lesunes sont des vertus qui ne sont que des vertus accessoires, et les autres sont des vertus qui sont des vertus principales. Lesunes sont des vertus qui ne sont que des vertus accessoires, et les autres sont des vertus qui sont des vertus principales.

1. La chasteté

La chasteté est une vertu qui se rapporte à la pureté de l'âme. Elle est de deux sortes. La première est la chasteté qui se rapporte à la pureté de l'âme, et la seconde est la chasteté qui se rapporte à la pureté du corps. La chasteté est une vertu qui se rapporte à la pureté de l'âme, et la seconde est la chasteté qui se rapporte à la pureté du corps.

1. La chasteté est une vertu qui se rapporte à la pureté de l'âme. Elle est de deux sortes. La première est la chasteté qui se rapporte à la pureté de l'âme, et la seconde est la chasteté qui se rapporte à la pureté du corps. La chasteté est une vertu qui se rapporte à la pureté de l'âme, et la seconde est la chasteté qui se rapporte à la pureté du corps.

Les vertus que nous venons de voir sont les vertus principales. Il en est d'autres qui ne sont que des vertus accessoires. Elles sont de deux sortes. Lesunes sont des vertus qui ne sont que des vertus accessoires, et les autres sont des vertus qui sont des vertus principales. Lesunes sont des vertus qui ne sont que des vertus accessoires, et les autres sont des vertus qui sont des vertus principales.

1. La chasteté est une vertu qui se rapporte à la pureté de l'âme. Elle est de deux sortes. La première est la chasteté qui se rapporte à la pureté de l'âme, et la seconde est la chasteté qui se rapporte à la pureté du corps. La chasteté est une vertu qui se rapporte à la pureté de l'âme, et la seconde est la chasteté qui se rapporte à la pureté du corps.